



INFORMATIONS ET PROCÉDURES DE CAMP DE JOUR – 2020

Bonjour cher parent,

Voici un guide avec toutes les informations relatives au camp de jour Sts-Martyrs-Canadiens été 2020. Plusieurs mesures et procédures ont été ajoutées afin de pouvoir offrir un camp de jour dans le contexte COVID-19. Nous prenons très au sérieux les mesures exigées par la Santé Publique et nous voulons que tous les usagers du camp de jour les suivent afin de préserver la santé et la sécurité de tous.

Ainsi, chacune des sections du présent guide a été mise à jour et bonifiée pour se conformer aux exigences à respecter. Nous vous demandons de faire la lecture avec une attention particulière et d'informer votre enfant préalablement. Aucune exception des présentes mesures mises en place ne sera faite durant l'été.

Bonne lecture !

L'équipe des Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens

Mise en contexte :

La COVID-19 se transmet d'une personne à une autre par le contact avec les gouttelettes qui sont projetées dans l'air quand une personne malade parle, tousse ou éternue. Elle peut aussi se propager par des mains infectées portées à la bouche, au nez ou aux yeux après avoir eu un contact avec une personne ou une surface infectée. La transmission par des surfaces ou des objets contaminés est possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal. Les principaux symptômes identifiables à ce jour sont la toux sèche, des difficultés respiratoires, de la fièvre, la perte de l'odorat ou du goût.

Il va sans dire, comme dans tout milieu, qu'un risque de contamination est possible entre les enfants au camp de jour. Toutefois, selon les données disponibles au Québec, les enfants et les adolescents représentent un faible pourcentage des cas (moins de 5 %). En général, ils ne présentent pas de maladie sévère. La majorité des enfants infectés ont présenté des symptômes légers.

Notre mandat pour l'été 2020 est donc de mettre en place des mesures de prévention afin de minimiser les risques liés à la COVID-19. Dans le contexte actuel, la Santé publique demande que nous respections des mesures sanitaires très strictes afin de prévenir les risques de transmission. L'Association des Camps du Québec a travaillé sur le guide des mesures et nous sommes présentement à adapter l'offre de service du camp de jour à partir de ces mesures.

Les quatre directives de la Direction de la santé publique à respecter dans les camps de jour :

1. Distanciation physique

Assurer un espace de 2 mètres entre les participants et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus.

2. Activités extérieures

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.

3. Limitation des contacts physiques

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux ...).





Dans ce contexte, tous les enfants auront un casier au centre afin d'y placer ses choses. En plus du matériel personnel régulier (casquette, maillot de bain, serviette, bouteille d'eau, crème solaire, lunch ...), tous les enfants devront avoir en leur possession une boîte (coffre à crayons) avec le matériel de base pour les bricolages (crayons-feutres, crayons mine, ciseaux, bâton de colle). Tout le matériel devra être identifié au nom de votre enfant.

4. Mesures d'hygiène

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

1. Tenue vestimentaire

Vos enfants vont être très actifs durant la journée, il est donc important qu'ils portent des vêtements confortables.

Nous conseillons fortement :

- Culotte courte (short)
- Gilet à manches courtes (t-shirt)
- Souliers de course
- Casquette ou chapeau pour se protéger du soleil



Chandail officiel

Exceptionnellement, dans le contexte de la COVID -19, les chandails de camp ne seront pas requis pour l'été 2020, car il n'y aura pas de sortie.

2. Matériel à apporter

Chaque jour, veuillez mettre dans le sac de votre enfant :

- Repas (lunch pour le dîner)
- 2 collations
- Jus
- Bouteille d'eau ou gourde
- Maillot de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Vêtements de rechange
- Un coffre à crayon, comprenant :
 - Crayon feutre
 - Crayon de bois
 - Crayon à mine
 - Colle
 - Ciseaux



Au besoin :

- Imperméable pour les journées pluvieuses
- Coton ouaté pour les matinées fraîches





Il est important d'identifier clairement **TOUT** le matériel de votre enfant.

Celui-ci devra laisser tous les jours ses effets dans le casier qui lui sera attribué pour la semaine (lundi au vendredi), à l'exception de la boîte à lunch qui sera rapportée à la maison tous les soirs. Aucun partage d'objet entre amis ne sera possible, il est donc important que chaque enfant ait ses propres effets personnels.

3. Matériel interdit

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives. De plus, nous insistons pour que les jeux de la maison y restent, à moins que l'animateur ne l'autorise. Cela évitera bien des disputes, des pertes et des pleurs.

- Camisoles
- Jupes et robes
- Gougounes et « Crocs » (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Gilets courts (type bedaine)
- Jeux de la maison



Pour les objets perdus, nous les prendrons en photo et enverrons un courriel une fois par semaine à tous les parents des enfants inscrits. Si vous souhaitez les réclamer, simplement nous téléphoner ou nous faire parvenir un courriel.

4. Code de vie

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- j'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp;
- je participe activement aux activités et je m'amuse;
- je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
- je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
- je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle;
- je reste avec mon animateur et mon groupe;
- je m'habille convenablement pour participer aux activités;
- je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes;
- je suis de bonne humeur et souriant;
- je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.





Ce qui veut dire qu'il m'est interdit de...

- sacrer ou d'avoir un langage inapproprié;
- frapper les autres ou me battre;
- me sauver;
- crier des noms;
- lancer des objets;
- être arrogant envers les animateurs;
- briser du matériel;
- vandaliser le site ou les bâtiments.

M. NON



Procédures en cas de non-respect du code de vie :

1. Rapport écrit entre animateur et enfant
2. Avertissement verbal et avis aux parents
3. Dépendamment de la gravité, l'enfant risque d'être suspendu du camp

5. Horaire

Les activités régulières du camp de jour débutent à 9 h 30 et se terminent à 15 h30. Avant et après ces heures, il est possible d'utiliser le service de garde, soit de 8 h à 9 h30 et de 15 h30 à 17 h 30. Si vous n'êtes pas présent à la fin de la journée, votre enfant sera reconduit au service de garde à vos frais. Exceptionnellement, pour l'été 2020, 6 semaines sont disponibles soit du 6 juillet au 14 août.



6. Dîner et collations

Comme votre enfant demeure au camp de jour toute la journée, il est important de lui fournir de quoi tenir durant toutes les activités.

Les enfants n'ont pas accès à des réfrigérateurs ni à un four à micro-ondes.



Les animateurs dînent avec les enfants.

Pendant la journée, une période est réservée pour une collation en avant-midi, et les enfants sont libres de prendre une autre collation vers la fin de la journée.

Pour les enfants inscrits au service de garde, vous devez fournir des collations supplémentaires puisque dans le contexte COVID nous ne fournirons pas de collation cet été.

Pour des raisons d'allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture.

Suggestion de boîte à lunch

- 2 jus de fruits et une bouteille d'eau
- Nourriture santé, c'est-à-dire des bons aliments (fruits, légumes, barres tendres)*
- Un repas principal santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée





Pour prévenir tout incident en lien avec les allergies alimentaires, il est interdit de mettre dans la boîte à lunch des produits contenant des noix ou des arachides. Les contenants de verre sont également interdits.

**Références Internet pour idées de boîte à lunch santé*

<http://www.treplinsante.ca/recette>

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/viragesante/pdf/fiche4.pdf>

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx>

<http://www.saineshabitudesdevie.gouv.qc.ca/index.php?bons-coups-une-boite-a-lunch-sante>

7. Contrôle à l'arrivée le matin

- Nous demandons aux parents dans la mesure du possible d'accompagner votre enfant au point de contrôle.
- Un responsable prendra la température de votre enfant à son arrivée à l'aide d'un thermomètre sans contact. Si votre enfant présente des symptômes de fièvre, l'entrée du camp de jour lui sera refusée et vous devrez repartir avec lui.
- Un questionnaire de santé sera demandé tous les matins en même temps que la prise de sa présence. Si votre enfant présente des symptômes apparentés à la COVID, s.v.p. les garder à la maison et nous prévenir par téléphone (514-872-5333) ou courriel (loisirs.smc@gmail.com) de son absence.
- À son entrée dans le centre votre enfant sera dirigé vers une station de gel hydroalcoolique pour effectuer un premier lavage de main.
- Celui-ci devra par la suite aller déposer tout son matériel dans le casier qui lui aura été assigné pour la semaine.
- Un second lavage de main pourrait être requis avant de rejoindre le local du groupe et de l'animateur qui lui sera affecté.
- Aucun parent ne pourra accéder à l'intérieur de nos installations afin de minimiser les contacts.
- Nous vous demandons d'être patient, nous serons le plus efficaces possible, mais il se peut qu'un délai d'entrée soit à prévoir. La sécurité de tous nous tient à cœur.

8. Contrôle des départs à la fin de la journée

Le départ est contrôlé afin d'assurer la sécurité des participants.

- La personne qui viendra chercher votre enfant devra se présenter au responsable situé à l'extérieur de l'entrée principale des loisirs Saints-Martyrs-Canadiens celui-ci vérifiera si son nom se trouve sur la liste de présences et pourra lui demander une pièce d'identité avec photo.





- Le responsable fera appeler l'enfant une fois les vérifications faites et devra attendre celui-ci à l'extérieur à l'endroit désigné.
- Seules les personnes inscrites sur la liste de présences sont autorisées à partir avec l'enfant. Si une autre personne que celles inscrites sur la liste doit venir chercher votre enfant, vous devez nous en aviser. Vous comprendrez que nous refuserons de laisser partir votre enfant avec toute personne qui n'est pas inscrite sur la liste.
- Conformément à l'autorisation que vous aurez préalablement donnée, votre enfant sera autorisé à partir à 15h30 seulement ou à l'heure que vous aurez indiquée sur la fiche d'inscription. Avant de partir, votre enfant devra aviser le responsable du service de garde chargé du contrôle des départs.
- Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des activités régulières, prévenez le responsable du service de garde le matin afin qu'il en informe l'animateur de votre enfant pour que celui-ci soit prêt à votre arrivée. Lorsque vous viendrez chercher votre enfant, vous devez compléter la fiche de départ hâtif.

9. Procédure en cas de retard ou d'absence

Si vous arrivez avec votre enfant plus tard que l'heure où les activités débutent, assurez-vous qu'il ait rejoint son groupe avant de repartir.

Si votre enfant ne peut se présenter, communiquez avec le camp de jour avant 9h30 au 514-872-5333. Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale.

MADAME EN RETARD



10. Procédure de communication

N'hésitez pas à communiquer avec nous s'il y a quoi que ce soit. La direction du camp de jour peut être jointe en tout temps durant les heures du camp de jour et du service de garde au 514-872-5333. Une boîte vocale est disponible au besoin.

La programmation hebdomadaire vous sera envoyée chaque fin de semaine pour la suivante.

N'hésitez pas à venir consulter notre page [Facebook](#) et notre [site internet](#) pour connaître toutes les actualités du centre.



10. Médicaments

Le camp de jour ne supervise pas la prise de médicaments, prescrite ou non. Les parents ou tuteurs dont les enfants pourraient avoir à prendre des médicaments devront prévoir le faire avant ou après les heures du camp de jour.





11. En cas de pluie

Lors des journées de pluie, les activités du camp de jour ont lieu quand même.



12. Programmation

Pour l'été 2020, dans le contexte de la COVID-19, les sorties à l'extérieur nécessitant un transport sont annulées. Une période de baignade sera prévue et les activités individuelles seront favoriser. La programmation hebdomadaire vous sera envoyée chaque fin de semaine pour la suivante.

13. Reconnaissance des risques liés au COVID-19 :

Les loisirs Saints-Martyrs-Canadiens et ses membres doivent se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et des autres autorités gouvernementales, et doivent mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant les loisirs Saints-Martyrs-Canadiens ne peuvent garantir que vous ou votre enfant ne serez pas infecté par le COVID-19. De plus, votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

En cochant la case au dossier de l'enfant,

- 1) Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que je ou mon enfant puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par sa participation aux activités des Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens. L'exposition ou l'infection au COVID-19 peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections ;
- 2) Je déclare que sa participation aux activités des Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens est volontaire ;
- 3) Je déclare que ni moi ou mon enfant ni personne habitant sous mon toit, n'a manifesté des symptômes de rhume ou de grippe (incluant de la fièvre, toux, mal de gorge, maladie respiratoire ou des difficultés respiratoires) au cours des 14 derniers jours ;
- 4) Si moi ou mon enfant, éprouve des symptômes de rhume ou de grippe après la signature de la présente déclaration, je m'engage à ce que mon enfant ne présente aux activités des Loisirs Sts-Martyrs-Canadiens durant au moins 14 jours après la dernière manifestation des symptômes de rhume ou de grippe.
- 5) Je déclare que ni moi ou mon enfant, ni personne habitant sous mon toit, n'a voyagé ou fait escale à l'extérieur du Canada ni dans aucune province à l'extérieur du Québec dans les 14 derniers jours. Si je ou mon enfant voyage à l'extérieur de la province de Québec après avoir signé la présente déclaration, je ou mon enfant s'engage à ne pas se présenter ou participer aux activités des Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens durant au moins 14 jours après le retour de voyage.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que Les Loisirs Saints-Martyrs-Canadiens reçoivent les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

